

Le Mot du Maire

Chères Mottandes, Chers Mottands,

L'équipe Municipale a le plaisir de vous diffuser le 2ème bulletin d'information qui vous présente toutes les actions et travaux engagés par la municipalité depuis le dernier trimestre.

Je souhaite remercier les Conseillers Municipaux pour leur engagement et leur travail efficace depuis six mois au service de notre Commune.

Nous vous informons que le nouveau site internet est en ligne et accessible dès à présent, vous trouverez à l'intérieur du bulletin son adresse d'accès. Nous vous souhaitons une bonne découverte de cet outil de communication que nous nous étions engagés à moderniser.

Je tiens à remercier également les habitants qui ont participé à l'élaboration du nouveau logo de La Commune, chaque proposition a été utilisée pour cette création identitaire de notre Commune, un grand merci pour votre investissement.

Un remerciement chaleureux à l'association du Mont Chabert, et les Mottands qui ont fait preuve d'enthousiasme et de créativité afin d'animer cette belle journée du 17 Août 2014. La brocante traditionnelle a eu un franc succès et avec le premier dimanche de l'été ensoleillé ! J'espère que cette manifestation se poursuivra l'année prochaine.

Deux dates sont à retenir :

La cérémonie commémorative du 11 novembre 2014. Nous espérons vous compter nombreux parmi nous, un hommage aux Mottands Morts pour notre pays sera célébré, ensuite, un verre du souvenir sera offert par la Municipalité à la salle des fêtes Communale.

Le Traditionnel "repas des Mottands" le dimanche 16 Novembre 2014 à partir de 12 h. Nous espérons également vous compter parmi nous pour un moment d'échange et de rencontre autour d'un repas partagé et d'une après-midi festive. A l'intérieur du bulletin, une feuille d'inscription est à retourner en Mairie pour confirmer votre présence.

Vous souhaitant bonne lecture, je vous prie de croire Chères Mottandes, Chers Mottands, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Damien REGAIRAZ



Dans ce numéro

- **Le mot du Maire**
- **Dossier La vie scolaire**
- **Réalisations municipales**
- **Zoom L'église**
- **Bilan d'activité du conseil municipal**
- **Faits marquants**
- **Informations pratiques et agenda**

Le Bulletin municipal est édité
par la municipalité

Directeur de la publication :
Damien REGAIRAZ

Rédaction :
Commission Communication

Impression :
ALLO COPY, Annecy

Dossier : la vie scolaire



A l'occasion de la rentrée, nous vous proposons un dossier sur la vie scolaire : son organisation actuelle et les orientations pour notre future école.

Ce sujet occupe une grande partie de notre travail depuis ce début de mandat. Le conseil municipal a déjà pris un certain nombre de décisions pour organiser la rentrée. Il a engagé des démarches en vue d'un projet de bâtiment.

Petit tour d'horizon :

Conditions d'accueil pour la rentrée : Pour rappel, l'école de la Motte est actuellement gérée en RPI avec la commune du Chatelard. La Motte en Bauges prend en charge la gestion de l'école maternelle. Pour cette rentrée scolaire, 49 inscriptions à l'école maternelle ont été enregistrées.

Les enfants sont physiquement accueillis dans les locaux de l'école, située au Chatelard. Le constat a été fait, après visite des bâtiments par la municipalité, rencontre du personnel et des intervenants, que la configuration actuelle des locaux n'est pas adaptée à l'occupation des classes compte tenu de leurs effectifs.

Pour la rentrée, et à titre transitoire, la municipalité avait envisagé, sur proposition de la direction de l'école, de mettre en place une extension provisoire (de type algeco) et d'en prendre en charge une partie des frais d'installation et de fonctionnement. Cette solution a été refusée par la municipalité du Chatelard. Les enfants sont donc accueillis dans des conditions identiques à celles des années précédentes.

La cantine : En moyenne, 325 repas sont pris par mois. La commune prend en charge 50 % des dépenses liées à la cantine, le reste à charge facturé aux familles s'élevant à 4,60 € par repas. Les repas sont facturés par un système de tickets. La municipalité souhaite initier une réflexion avec la commune du Chatelard sur une gestion informatisée et mutualisée qui permettrait un meilleur suivi de la fréquentation et des coûts de gestion du service.

La garderie périscolaire : L'inscription et le règlement s'effectuent par un système de tickets. Pour cette année, la tarification est de 2 € pour le matin, 2 € pour midi et 2,30 € le soir (sur la tranche horaire 16H30 à 18H30), avec une facturation en fin de mois. Cette tarification ne couvre pas les coûts du service supportés par la Commune, qui participe aux frais de garderie des enfants en prenant à sa charge le déficit.

Les temps d'activité périscolaire : Une information sur ce point a été donnée dans le précédent bulletin.

Les démarches engagées pour le projet de bâtiment

1. La municipalité a rencontré la direction et le personnel pour faire le point sur leurs besoins, ainsi que les élus de la commune du Chatelard.
2. La municipalité a rencontré la Direction des collectivités territoriales et de la démocratie locale en préfecture de Savoie. Ce rendez vous a permis de faire un point sur le cadre juridique et les possibilités de mutualisation.
3. Les élus ont sollicité la Communauté de Communes sur ses éventuels projets de compétence intercommunale : la réalisation d'une étude globale au niveau des Bauges a été demandée. Cette étude est en cours.
4. Le conseil municipal a validé l'engagement d'une étude de faisabilité (réalisation de plans précis de travaux) pour une extension et un réaménagement des bâtiments situés au Chatelard, par un architecte spécialisé dans le domaine scolaire. En effet, les précédentes études réalisées n'étaient pas suffisamment opérationnelles.
5. La municipalité a rencontré des élus des communes environnantes, pour faire un état des lieux des autres possibilités de mutualisation.

L'ensemble de ces démarches permettra de comparer plusieurs solutions alternatives et sera une aide à la décision pour un futur projet. La municipalité se fixe pour objectif une prise de décision fin 2014. Une réunion publique sera organisée avec les habitants, afin de recueillir un avis le plus large possible.

Réalisations municipales

Avec cette rubrique, nous vous tenons informés des réalisations et divers travaux menés depuis le mois de juin, pour l'entretien et l'aménagement de notre Commune.

Pour chacune de ces réalisations, nous gardons un souci d'efficacité et de rationalisation des dépenses pour la commune. Ceci nous amène à réaliser la plupart de ces travaux en régie, avec les services municipaux et les membres volontaires de la municipalité.

Juin 2014

Un succès pour la vente des bois communaux

La vente a eu lieu le 26 juin à la Motte Servolex.

La commune a mis en vente les bois de la parcelle H située au-dessus du Noiray. Les plus gros bois ont été repérés et marqués par les agents de l'ONF. Lors de cette vente, les lots sont présentés aux acheteurs potentiels. Ces derniers font leur offre à l'aide d'un boîtier électronique. Celui qui a fait la meilleure offre remporte le lot. Les représentants des communes sont présents afin de valider ou non la vente ; c'est eux qui ont le dernier mot.

Sébastien Ballaz, présent à la vente, a validé l'offre la plus élevée parmi les 5 reçues, à savoir celle de la Scierie Ducruet.

407 m³ ont été vendus pour un montant de 19 800 euros net, soit 48 euros/m³. Cette recette contribue à l'équilibre du budget de fonctionnement de la commune.

Juin 2014

Remplacement des doubles vitrages des velux de la salle des fêtes

Les anciens vitrages de la salle des fêtes étaient devenus opaques, et peu esthétiques pour l'ensemble des événements et activités accueillies dans la salle des fêtes.

La commune a donc acheté de nouveaux vitrages, dont le remplacement a été effectué par deux adjoints.

Juin 2014

Chantier Frénière, une première étape : réhabilitation de deux tronçons

Dans le cadre d'une affaire juridique en cours sur la Frénière, la commune a fait réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'écoulement des eaux pluviales, localisés sur deux tronçons.

Cette première étape dans les travaux, permet de répondre aux éléments précisément visés et cités dans le cadre de l'affaire en cours d'instruction.

D'autres travaux de plus grande ampleur, dans le cadre d'un projet plus global de réhabilitation sur l'ensemble du secteur sont à l'étude. *(voir informations dans les pages suivantes.)*

Juillet 2014

Travaux d'entretien

Le conseil municipal a validé l'achat d'une mini pelle pour la réalisation des travaux en régie de la commune. Cet engin permettra aux services municipaux de travailler dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité, tout en permettant des économies notables à la Commune, qui aurait dû, sans cet outil, externaliser un certain nombre de prestations (curages, entretiens divers, etc.)

Cet outil a été mis à profit dès le mois de juillet pour engager une campagne d'entretien, et de création de fossés d'écoulement (par exemple : en bord de route du plan d'eau, Chez Ballaz, La Frénière, etc.)

Juillet 2014

Elagage et broyage

Suite à des travaux d'élagage, la commune a loué un broyeur de grosse dimension (1 tonne) pendant une journée. L'employé communal aidé du Maire et d'un adjoint ont broyé l'ensemble des branches déposées en bord de route.

Août 2014**Ecole et travaux réalisés par la municipalité**

Afin d'améliorer les conditions de travail des institutrices, des meubles de rangement ont été réalisés par l'équipe municipale avec des fournitures achetées par la commune.

**Août 2014****Chantier Frénière : travaux d'entretien et aménagement du chemin forestier**

Plusieurs propriétaires forestiers privés, situés au-dessus de la Frénière, ont vendu leur bois à la coopérative forestière COFORET. Les bois doivent donc être coupés puis débardés et stockés sur la place de dépôt située au sommet du hameau.

Or, en l'état actuel, le chemin qui débouche dans le hameau est source de problèmes. En effet, les tracteurs forestiers doivent prendre un virage très serré afin d'accéder à la place de dépôt, ce qui les oblige à empiéter sur les propriétés des riverains. De plus, les engins sont contraints de passer sur le collecteur d'eau (tranchée bétonnée recouverte d'une grille). De ce fait, le collecteur est malmené et se bouche régulièrement.

Nous avons donc cherché un moyen de limiter les problèmes en envisageant une reconfiguration de la sortie du chemin forestier. Cette sortie s'effectue actuellement à droite du bassin. L'aménagement consiste à faire passer le chemin au-dessus du bassin et à créer ainsi une sortie à gauche de celui-ci, directement sur la place de dépôt. 15m de chemin ont ainsi été créés sur un terrain communal. Le bassin, élément à part entière de notre patrimoine communal, est préservé.

Les travaux de terrassement ont été effectués par l'entreprise BOUVIER ROLLAND en septembre 2014. Ils sont désormais terminés.

Notre volonté a été de permettre aux propriétaires de vendre leur bois, aux débardeurs de travailler dans de meilleures conditions, tout en essayant de limiter les désagréments auprès des riverains.

Dans un second temps, cet aménagement permettant d'épargner le collecteur d'eau, nous pourrions réfléchir aux moyens d'optimiser la récupération des eaux de ruissellement. *(voir décisions du conseil municipal du 29 août 2014)*



Zoom : L'église



01^{er} août 2014 Commémoration

Il y a 100 ans, avait lieu l'annonce de la mobilisation générale marquant l'entrée de la France dans la Première Guerre Mondiale. En plein été, cette annonce est une surprise ; des millions de civils doivent rejoindre leur régiment en quelques heures.

Pour commémorer ce jour, les communes de France étaient invitées à faire retentir les cloches, à 16h00. Aussi, le vendredi 1^{er} août, à 16h00, les cloches de l'église de la Motte ont sonné afin que l'on se souvienne de ce jour sombre.

Les drapeaux tricolores ont également été placés au monument aux morts. Au cours de la Première Guerre Mondiale, 34 jeunes mottands ont perdu la vie.

Extrait du message de Kader Arif, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire :
« Commémorer ce 1^{er} août, c'est se souvenir de l'unité nationale de toutes les femmes et de tous les hommes de ce pays réunis au son du tocsin. (...) C'est se souvenir que de cette journée, l'une des plus sombres mais aussi l'une de celle qui fit la France, est née l'impérieuse nécessité de penser le monde et l'Europe sur les fondements du droit international et de les faire avancer sur le chemin de la paix et de la réconciliation. »

14 août 2014 Assomption

Le 14 août au soir a eu lieu dans notre église St Victor de la Motte une messe pour la fête de l'Assomption. C'est dorénavant l'unique messe (hors mariages, baptêmes et enterrements) célébrée dans cette église.

A cette occasion, la municipalité tient à remercier Mr et Mme Bernard du lotissement du Mollard qui ont assuré le nettoyage ainsi que le fleurissement de l'église, afin de la rendre accueillante.

Un grand merci à eux !

Appel aux volontaires !

Nous avons constaté la dégradation de l'enduit intérieur des murs du clocher et son accumulation sur les planchers.

Cet enduit ciment accumulé crée un poids non négligeable et maintient l'humidité. Il faudrait donc procéder à un bon nettoyage ! Pour se faire, nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser des seaux et de faire des aller-retours dans l'escalier.

C'est pourquoi nous faisons appel à des volontaires qui seraient prêts à nous aider pour ce nettoyage. C'est l'occasion de travailler, certes, mais aussi de passer un moment convivial ensemble, dans l'effort... puis autour d'un verre de l'amitié.

Merci de vous signaler en mairie, nous vous contacterons le moment venu (sûrement dans l'hiver).

Merci d'avance !

Plus de page dédiée aux conseillers minoritaires dans le bulletin municipal

Les conseillers municipaux ont décidé de ne pas poursuivre la publication, au sein du bulletin municipal officiel, de l'article rédigé par Didier Mansot et Myriam Bachet. En effet, ces deux conseillers ont fait le choix de maintenir leur propre publication (Le Petit Mottand) en parallèle.

Par ailleurs, pour l'édition numéro 2 de notre bulletin municipal, Didier et Myriam nous ont fait parvenir un écrit que nous choisissons de ne pas publier, dans la mesure où il nous semble incriminant pour certains partenaires de la commune et contreproductif pour la vie communale.

Bilan d'activité du conseil municipal

Pour rappel, les séances du conseil municipal sont publiques. L'ordre du jour est affiché en Mairie au moins trois jours avant la séance, ainsi que sur les panneaux d'affichage. Il est également diffusé sur le site internet.

Il en va de même des comptes rendus.

Retrouvez ci-dessous le résumé des principales décisions et délibérations des conseils municipaux qui ont eu lieu entre juin et septembre :

Conseil Municipal du 04 juillet

- **Fixation des tarifs de cantine et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015**

Le tarif de la cantine a été fixé à 4,60 € par repas, contre 4,50 € pour les deux années précédentes. L'augmentation du coût global depuis 2012 (frais de repas, frais généraux, frais de structure) rend nécessaire cette actualisation de tarif, dont la commune a également pris en charge la moitié.

En effet, la municipalité **a décidé de poursuivre sa politique de prise en charge de 50 % du coût global par repas**, qui s'élève à 9,20 € cette année.

Le tarif de garderie a été fixé à 2 € par tranche horaire du matin (7h30 à 8h30) et le midi (7h30 à 8h30) et 2,30 € pour la tranche horaire du soir (16h30 à 18h30).

Ce tarif correspond au reste à charge facturé aux parents, **la municipalité ayant décidé de poursuivre sa participation aux frais de garderie des enfants en prenant à sa charge le déficit de ce service**. L'organisation de la garderie du soir a été optimisée, avec la création d'une tranche unique entre 16h30 et 18h30 contre deux tranches horaires l'année précédente (facturée 2€ chacune), dans l'intérêt des familles.

Conseil Municipal du 29 août

- **Décisions prises pour les aménagements hydrauliques sur la Frénière**

Le conseil municipal valide le principe d'engager des missions de maîtrise d'œuvre (réalisation des plans, suivi de chantier, etc.) pour des aménagements hydrauliques et l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, télécommunications, réseau électrique) sur le secteur de la Frénière et du Mollard.

Le Maire et les adjoints ont sollicité la Communauté de Commune en charge des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie en charge de l'éclairage public et des réseaux électriques pour organiser les travaux en commun. Cette coordination permettrait de mutualiser certains coûts et de minimiser les désagréments liés aux travaux pour les riverains. Les travaux pourraient avoir lieu dès l'été 2015.

Dans un premier temps, la Commune et ses partenaires doivent lancer une consultation pour engager un prestataire (maître d'œuvre) en charge de la réalisation du projet technique.

Dans un second temps, au vu des montants prévisionnels évalués par le maître d'œuvre et des différentes options techniques proposées, le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour délibérer sur le projet précis et l'engagement des travaux.

Conseil Municipal du 29 septembre

- **Protection sociale complémentaire pour les agents**

Les collectivités territoriales peuvent adhérer à une protection sociale complémentaire pour leurs agents. Le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune à la protection sociale complémentaire retenue par le centre de gestion de Savoie, dans le cadre d'un groupement de commandes mené pour le compte des collectivités. Cette adhésion permet aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'un contrat de protection sociale prévoyance à un prix compétitif et avec un bon niveau de services.

En complément, le conseil municipal a validé un montant de prise en charge par la commune de 15 euros / mois et par agent, proratisé en fonction du temps effectif de travail. Pour information, la moyenne cantonale s'élève à 12 euros / mois et par agent.

- **Séance de travail sur le budget**

Le conseil a mis à profit cette réunion pour examiner la structure du budget 2014.

Cette mise au point permettra aux conseillers de travailler leurs propositions en vue de la prochaine séance du conseil, courant novembre 2014, au cours de laquelle seront examinés les projets et orientations pour le mandat. Vous êtes les bienvenus pour assister à cette séance !

Un dossier spécial sera consacré à la présentation du budget dans un prochain bulletin municipal.

Faits marquants

- **Choix du logo pour La Motte en Bauges !**

La commune n'ayant pas de logo officiel, nous vous avons sollicité pour en proposer un. Vous avez été 4 à participer à cette consultation et nous vous remercions de vos propositions (une vingtaine en tout !)

La commission communication a sélectionné les propositions les plus intéressantes, qui ont été examinées par le conseil municipal. Celui-ci a fait son choix.

Voici donc le logo de la commune :



- **Publication du site internet <http://www.la-motte-en-bauges.com>**

Le nouveau site internet est désormais en ligne ! Après un long travail cet été, à la fois pour les prestataires* en charge du développement du site, et pour l'équipe en charge de son architecture et de la rédaction des contenus, le site est désormais ouvert au public...

L'ancien site a été restitué à son propriétaire, Bernard Martin, qui avait bénévolement mis en place cet outil et animé son contenu. Nous le remercions pour le travail réalisé sous l'ancienne municipalité.

(*Christine Haas et Cyril Flottat que nous remercions pour leur accompagnement et la qualité de leurs prestations...)

- **Les vitrines municipales**

Nous vous en parlions dans le précédent bulletin, c'est chose faite. Deux nouvelles vitrines destinées à l'affichage municipal ont été installées début septembre à l'entrée de la Mairie et sur les murs de la salle de fêtes. Nous espérons qu'elles contribueront à diffuser une information claire au bénéfice du plus grand nombre.

Informations pratiques

- **Ordures ménagères : stop aux incivilités !**



Des dépôts sauvages d'ordures ménagères sont fréquemment constatés autour des conteneurs situés au Chef Lieu, devant la Mairie.

Pneus de voiture, électroménager, sacs d'ordures ménagères, déchets divers ont été déposés lors des dernières semaines. Ces actes d'incivisme génèrent un travail anormal et parfois pénible pour les services municipaux.

Il est demandé à chacun de **respecter la propreté des lieux** et le travail des services. Les déchets non destinés aux conteneurs doivent être déposés à la déchetterie intercommunale, située sur la Commune du Chatelard.

Pour rappel, le point de tri situé au Chef Lieu est strictement réservé **aux verres et aux papiers/cartons**.

- **Message de prévention contre le Mérule !**

Peu visible dans la nature, où il détruit les souches de feuillus comme de conifères, ce champignon est un redoutable ennemi du bois œuvré et de tous les matériaux contenant de la cellulose (livres, cartons...). C'est le champignon du bois le plus souvent en cause lors d'attaques en intérieur.

Des cas de Mérule ont été constatés ces dernières années, et à nouveau récemment sur la commune. En cas de suspicion, il est impératif d'informer la Mairie pour mettre en œuvre les démarches nécessaires et confirmer ou non la présence du champignon. A titre préventif, il convient de bien ventiler les locaux (surtout les caves), de prévoir la pose de chenaux et drainer au bas des murs d'habitation afin de limiter au maximum la présence d'humidité autour des maisons. Il convient également d'enlever tout bois au contact des murs, sols, etc.

Agenda

Retrouvez l'intégralité des événements sur le site internet de la mairie, à la rubrique : agenda des élus et agenda des événements.

Mardi 11 Novembre 2014

Cérémonie commémorative

Hommage aux Mottands Morts pour La France

Une cérémonie exceptionnelle aura lieu à 9 h 30 au monument aux morts à l'occasion du centenaire de la 1^{re} guerre mondiale.

Seront présentes : les anciens combattants de La Commune, une délégation d'enfants de l'école, les sapeurs-pompiers des Bauges, la Gendarmerie du Châtelard, la Municipalité et de nombreux habitants.

Un verre du souvenir sera offert par La Municipalité pour clôturer cette commémoration.

Pour plus de renseignements contacter la mairie ou envoyer un courriel.

Dimanche 16 Novembre 2014

Repas des Mottands

A la salle des fêtes à partir de 12 H

La municipalité propose à tous les habitants de la Motte de renouveler la journée amicale de rencontre initiée par l'ancienne municipalité.

La Mairie fournit les boissons, le plat chaud et l'animation de l'après-midi.

Chaque foyer apporte une entrée ou un dessert.

Merci de vous inscrire pour le 31 Octobre au plus tard via le coupon distribué, ou en contactant le secrétariat de mairie au 04 79 63 37 71.